

**COMMUNE DE CHATILLON-SUR-CHALARONNE (Ain)**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>ER</sup> JUIN 2026**

**N°DCM-2026-057**

**OBJET :**

**POLITIQUE DE LA VILLE,  
HABITAT, LOGEMENT**

SEMCODA

Autorisation de cession de 7  
logements Impasse Guichenon

Membres en exercice : 29

Membres présents : 26

Membres votants : 29

L'an deux mille vingt-six le premier juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Châtillon-sur-Chalaronne, s'est réuni en mairie, après convocation en date du 26 mai 2026, sous la présidence de M. Patrick MATHIAS, Maire.

M. le Maire ouvre la séance, il procède à l'appel des conseillers :

**Etaient présents :**

M. MATHIAS - Mme BIAJOUX - M. PERREAULT - Mme ROBIN - M. MORIN - M. LEDUC - Mme MERLIN - M. MARTINON - M. JACQUARD - Mme PAGET - M. CURNILLON - Mme BROCHARD - Mme DESCOMBES - M. DI CARLO - Mme COUTURIER - M. GINDRE - Mme FETTET - M. DECOMBLE - M. TASPINAR - Mme PERNIN - M. PESCARMONA - Mme BRUNEL - Mme MARIN - M. GADENNE - M. BEJA - Mme CHEVALIER.

**Absents ayant donné un pouvoir :** Mme BAS-DESFARGES représentée par Mme BIAJOUX - Mme SOUPE représentée par Mme ROBIN - M. DUPUPET représenté par M. LEDUC.

**Absent :** néant.

Madame Stéphanie COUTURIER est élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

\* \* \*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L.443-7 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu le courrier de la SEMCODA, en date du 12 mai 2026, sollicitant l'autorisation de mettre en vente les sept appartements de l'ensemble immobilier situé 5 Impasse Guichenon ;

Considérant que l'offre de vente est faite en priorité aux locataires en place. S'ils ne souhaitent pas acquérir leurs logements, ils restent locataires de la SEMCODA aux conditions actuelles ;

Considérant que le quota de logement social de la Ville reste inchangé pendant dix années, le temps pour la collectivité de mener d'autres projets d'urbanisme ;

**Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (28 voix pour, une conseillère municipale n'ayant pas participé au vote),**

**AUTORISE** la mise en vente par la SEMCODA (01000 BOURG-EN-BRESSE) des 7 logements situés au 5 Impasse Guichenon.

Ainsi délibéré le 1<sup>er</sup> juin 2026

Le Maire  
Patrick MATHIAS



Secrétaire de séance  
Stéphanie COUTURIER



Acte rendu exécutoire après :  
Affichage ou notification

Le : 08 JUIN 2026

Et dépôt en Préfecture

Le : 08 JUIN 2026

Pour extrait conforme.  
Au registre sont les signatures.